



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## **Secrétariat général**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section préparation aux concours  
et examens professionnels

### **Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en administration centrale**

## **Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe du ministère de l'intérieur – recrutement Ile-de-France Session 2018**

### **CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

*Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.*

*Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs.*

*La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.*

### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

#### L'épreuve écrite :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui consiste en la résolution d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau à partir d'un dossier de documents de cinq pages au maximum (durée : 1h30; coefficient 3).

#### L'épreuve orale :

Elle consiste à mettre le candidat en situation professionnelle afin de vérifier son aptitude à accueillir le public, à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau (durée : 30 minutes ; coefficient 4).

**Tous les postes à pourvoir pour ce concours seront localisés en Ile-de-France.**

## **2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE**

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plateforme FOR-MI de la SDRF du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plateforme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

## **3 – CONTENU ET PREPARATION DE L'EPREUVE ORALE** (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées animées par un formateur externe, qui portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission.

Elle se déroulera au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) :

## **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 devoirs proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter au concours interne.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **5 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après le 8 décembre 2017 ne sera pas prise en compte.**

## **6 – FINANCEMENT**

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques (concerne les formations en présentiel au CNF) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats ne sont pas pris en charge par la SDRF.

## **7 – OBSERVATIONS**

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription aux concours interne d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique

### ***Dates prévisionnelles***

#### ***Le concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe***

Date d'ouverture des inscriptions au concours professionnel : début janvier 2018

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : fin janvier 2018

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : avril 2018

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**